

APPEL A PROPOSITION

RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR L'EVALUATION DE LA DISPONIBILITE ET DE LA CONSOMMATION DES ALIMENTS FORTIFIES (HUILE, SEL ET FARINE DE BLE) AU BENIN

Publié par
Global Alliance for Improved Nutrition (GAIN)

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	1
I. Contexte du projet et portée des travaux	2
II. Instructions pour répondre	9
III. Modalités de cet appel d'offres	12
IV. Offre de services	14

I. CONTEXTE DU PROJET ET PORTÉE DES TRAVAUX

1. À PROPOS DU GAIN

The Global Alliance for Improved Nutrition (GAIN) est une fondation basée en Suisse qui a été créée à l'ONU en 2002 pour lutter contre la souffrance humaine causée par la malnutrition. En collaboration avec les gouvernements et les entreprises, nous visons à transformer les systèmes alimentaires afin qu'ils fournissent des aliments nutritifs à tous.

Chez GAIN, nous croyons que tout le monde dans le monde devrait avoir accès à des aliments nutritifs et sûrs. Nous nous efforçons de comprendre et d'apporter des solutions spécifiques au défi quotidien de l'insécurité alimentaire auquel sont confrontées les populations pauvres. Conscients qu'il n'existe pas de modèle unique, nous développons des alliances et construisons des programmes sur mesure, en utilisant une variété de modèles et d'approches flexibles.

Nous établissons des alliances entre les gouvernements, les entreprises locales et mondiales et la société civile afin d'apporter des améliorations durables à grande échelle. Nous faisons partie d'un réseau mondial de partenaires qui travaillent ensemble pour créer des solutions durables à la malnutrition. Par le biais d'alliances, nous fournissons un soutien technique, financier et politique aux principaux acteurs du système alimentaire. Nous utilisons des apprentissages spécifiques, des preuves d'impact et des résultats de projets et de programmes pour façonner et influencer les actions des autres.

Basée à Genève, en Suisse, GAIN possède des bureaux de représentation au Danemark, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et aux États-Unis. En outre, GAIN dispose aussi des bureaux nationaux au Bangladesh, en Éthiopie, en Inde, en Indonésie, au Kenya, au Mozambique, au Nigeria, au Pakistan, en Tanzanie, en Ouganda, au Rwanda et au Bénin. Des programmes et des projets sont mis en œuvre dans divers autres pays, notamment en Afrique et en Asie.

2. CONTEXTE

En ouvrant un bureau au Bénin, GAIN entend accompagner le Gouvernement du Bénin dans la lutte contre la malnutrition et ceci en collaboration avec tous les acteurs du secteur. A cet effet, grâce à l'appui financier du Gouvernement néerlandais, GAIN Bénin met en œuvre le projet Fortification à l'échelle industrielle, Large Scale Food Fortification (LSFF). L'objectif de ce projet est d'appuyer d'une part, les petites et moyennes entreprises à pouvoir fortifier localement le sel, l'huile, la farine de maïs et pouvoir fournir le programme de cantine scolaire et d'autre part, d'améliorer le dispositif réglementaire de surveillance des aliments fortifiés.

Dans le but de contribuer à l'accroissement en qualité et en quantité des aliments fortifiés localement produits et de créer un environnement favorable à la production et au suivi réglementaire des produits fortifiés, GAIN a prévu d'une part, de renforcer les capacités des producteurs locaux et d'autre part, de renforcer les capacités des laboratoires et des agences de contrôle.

Le projet de Fortification à Grande Échelle des Aliments (Large-Scale Food Fortification LSFF) est mis en œuvre conformément aux politiques nationales en matière de nutrition et de sécurité sanitaire des aliments, avec une surveillance réglementaire assurée par l'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA) aux niveaux de la production, de l'importation et du marché. Grâce à l'appui financier du Ministère des Affaires Étrangères du Royaume des Pays-Bas, GAIN met en œuvre depuis 2022 le projet LSFF et ceci en étroite collaboration avec les Ministères de l'Agriculture, de l'Industrie et du commerce, de la Santé, les agences de régulation (ABSSA, DDAEP), les laboratoires, l'Agence Nationale de l'Alimentation et de la Nutrition (ANAN), les universités, les partenaires de développement (notamment le PAM, le PNUD et CRS), ainsi que les producteurs agroalimentaires du secteur privé.

Après trois années de mise en œuvre, le projet LSFF vise à accroître son impact en assurant la durabilité de la couverture des cantines scolaires tout en élargissant l'accès des consommateurs à des aliments adéquatement fortifiés, en particulier pour les populations les plus vulnérables (BoP/ Base de la Pyramide). Les objectifs spécifiques sont d'augmenter l'accès aux huiles et au sel fortifiés pour les consommateurs BoP

et d'introduire la farine de maïs fortifiée dans les repas scolaires, afin d'améliorer les résultats nutritionnels et de réduire les carences en micronutriments.

Il convient de souligner que le projet LSFF est mis en œuvre dans le cadre d'un dispositif réglementaire national visant à lutter contre les carences en micronutriments au Bénin, où la fortification de l'huile, l'iode du sel et la fortification de la farine de blé sont obligatoires depuis 2012. La fortification alimentaire vise donc à accroître l'apport en micronutriments essentiels au sein de la population en ajoutant, lors de la transformation des aliments de base ou des condiments, les micronutriments les plus déficitaires dans le régime alimentaire béninois, améliorant ainsi leur valeur nutritionnelle. Des normes nationales ont été établies et précisent les exigences de fortification par véhicule (voir Tableau 1 ci-dessous).

Tableau 1. Micronutriments ajoutés à l'huile, au sel et à la farine de blé par fortification (ppm) conformément à la réglementation en vigueur au Bénin

Véhicules	Minéraux			Vitamines	
	Fer	Zinc	Iode	Vitamine A	Acide folique
Farine de blé ¹	60mg/kg	55mg/kg	-	-	2,6mg/kg
Huile ²	-	-	-	50 UI/g	-
Sel ³	-	-	20-60 mg/kg	-	-

Reference

1: Arrêté interministériel année 2012 N°0237MS/MEF/MAEP/MICPME/DC/SGM/CTJ/ DSME/SA portant modalités de fortification en fer, acide folique, zinc et vitamines du groupe B de la farine de blé destinée à la consommation humaine et animale en République du Bénin ;

2: Arrêté interministériel année 2012 N°0238 MS/MEF/MAEP/MICPME/DC/SGM/CTJ/DSME/SA portant modalités de fortification en vitamine A des huiles alimentaires destinées à la consommation humaine et animale en République du Bénin ;

3: Arrêté interministériel année 2013 N°422/MAEP/MS/MICPME/MEF/MCAAT/MDGLAA/ DC/SGM/DANA/SA fixant les conditions de production, d'importation, de commercialisation et d'utilisation du sel iodé en République du Bénin ;

C'est dans ce contexte que la présente étude de marché combinée à une enquête au niveau ménage est prévue afin de générer des données probantes sur la disponibilité, le statut de fortification et l'adéquation des aliments fortifiés présents sur le marché, et d'orienter les actions futures du projet LSFF ainsi que celles de l'ABSSA en matière de surveillance et de contrôle des produits fortifiés et de façon plus large des structures gouvernementales en matière de fortification des aliments.

Cette étude constituera la base factuelle des interventions prévues dans le cadre de l'extension du LSFF ainsi que du programme national de fortification dans son ensemble, en éclairant les décisions programmatiques, les actions réglementaires et les futures initiatives de mise à l'échelle.

Cette activité s'inscrit dans une dynamique d'établissement d'une situation de référence (baseline) destinée à orienter les actions futures des structures gouvernementales (ABSSA, ANAN) et à renforcer le système national de surveillance de la fortification alimentaire et le programme national de fortification.

Pour y arriver, GAIN a prévu le recrutement d'un cabinet pour assurer efficacement les activités **d'évaluation de la disponibilité et de la consommation des aliments fortifiés (huile, sel et farine de blé) au Bénin.**

The Global Alliance for Improved Nutrition (GAIN) lance cet appel d'offres et sera l'organisation administrative responsable de cet appel à proposition Cet appel à proposition a donc pour objectif : **d'identifier et de sélectionner un cabinet capable de mener à bien les activités d'évaluation de la disponibilité et de la consommation des aliments fortifiés (huile, sel et farine de blé) au Bénin.**

3. PORTÉE DES TRAVAUX ET LIVRABLES

3.1. OBJECTIFS

La présente mission d'une durée de five (05) mois vise à :

- 1) Évaluer la disponibilité des aliments fortifiés (huile alimentaire, sel et farine de blé) sur le marché béninois - y compris l'identification des marques présentes et leur accessibilité dans les principaux circuits de commercialisation - et estimer leur part de marché relative en volume, en la reliant aux

caractéristiques propres aux marques telles que la qualité et la conformité de la fortification, afin de comprendre dans quelle mesure les produits adéquatement fortifiés atteignent effectivement les consommateurs.

- 2) Mesurer la couverture et la consommation des aliments fortifiés au sein des ménages, en particulier chez les populations cibles telles que les femmes en âge de procréer et les enfants.
- 3) Estimer la contribution des aliments fortifiés aux apports en micronutriments essentiels, afin d'évaluer leur rôle potentiel dans l'amélioration de la qualité nutritionnelle des régimes alimentaires.
- 4) Analyser l'équité d'accès et le niveau de connaissance des ménages en matière de fortification alimentaire, en identifiant les éventuelles disparités selon les groupes vulnérables et les contextes socio-économiques.

La mise en œuvre de l'étude permettra d'obtenir les résultats suivants :

- ☞ une cartographie actualisée de la disponibilité et de la part de marché en volume des aliments fortifiés (huile, sel et farine de blé) sur le marché béninois ;
- ☞ des données fiables sur le niveau de conformité des produits fortifiés par rapport aux normes nationales ;
- ☞ des estimations nationales de la couverture et de la consommation des aliments fortifiés au niveau des ménages ;
- ☞ une estimation de la contribution des aliments fortifiés aux apports en micronutriments des populations cibles (femmes en âge de procréer et enfants);
- ☞ une analyse des inégalités d'accès et de consommation mettant en évidence les groupes insuffisamment atteints par les programmes de fortification ;
- ☞ une situation de référence (baseline) permettant d'orienter le suivi, la planification et le renforcement du programme LSFF ainsi que du système national de surveillance de la fortification alimentaire.

Les objectifs de l'activité s'inscrivent pleinement dans le cadre méthodologique du "[Fortification Assessment Coverage Toolkit \(FACT\)](#)", qui vise à mesurer la performance des programmes de fortification tout au long de la chaîne d'impact, depuis la présence effective des produits sur le marché jusqu'à leur consommation par les populations et leur contribution aux apports en micronutriments.

3.2. ÉTENDUE DES TRAVAUX

La mission couvrira l'ensemble du territoire national et portera sur trois composantes étroitement liées : (i) une étude de marché, (ii) une enquête auprès des ménages et (iii) l'analyse et la production de rapports pour les deux ensembles de données.

L'étude du marché et l'enquête auprès des ménages devraient être mises en œuvre au cours du même travail de terrain; le cabinet peut proposer soit une équipe intégrée unique, soit des équipes ou des membres dédiés pour chaque composante. Le cabinet devra présenter son modèle opérationnel de collecte sur le terrain, en fournissant une justification claire et en démontrant comment il assurera la formation, la supervision et la gestion du calendrier.

L'activité constitue la deuxième phase d'un état de référence national plus large. La première phase — l'évaluation de la conformité des échantillons d'huile fortifiée, de sel et de farine de blé collectés à Cotonou, Porto-Novo et Parakou — a déjà commencé; les données seront intégrées lors de l'analyse ainsi que dans le rapport consolidé (voir Tâches 10 et 11).

Le cabinet recruté dans le cadre de cette mission travaillera sur les tâches principales suivantes, décrites ci-dessous. La même numérotation devra être conservée dans l'offre technique afin que chaque tâche puisse être traitée individuellement.

Les principales tâches du cabinet incluront :

1. **Protocole méthodologique pour la conduite de l'étude.** Après la signature du contrat, le cabinet participera aux discussions de démarrage avec GAIN afin de s'aligner sur la mission. Le cabinet devra appliquer la méthodologie, le cadre conceptuel, les indicateurs et les outils d'enquête développés par GAIN (basés sur le [toolkit FACT](#)) ; il n'est pas attendu qu'il redéfinisse ces éléments. Sur cette base, le cabinet produira une note méthodologique, pour validation par GAIN, comprenant :
 - un calendrier détaillé de toutes les activités,
 - le plan de recrutement et de sélection du personnel de terrain,
 - le plan de pré-test et de formation,
 - un plan provisoire de travail sur le terrain,
 - un plan d'assurance qualité pour la collecte et
 - un plan de réduction des risques.
2. **Plan d'échantillonnage national.** Le cabinet est responsable de la conception et du tirage des échantillons pour l'étude du marché et l'enquête auprès des ménages, conformément aux directives du [toolkit FACT](#). La proposition devra présenter l'approche d'échantillonnage, les paramètres clés et la taille indicative finale de l'échantillon pour chaque composante ; le design complet sera ensuite élaboré lors de la phase de démarrage, soumis à GAIN pour examen et révisé jusqu'à validation, puis documenté dans une note d'échantillonnage.
 - **Étude du marché — échantillonnage raisonné à variation maximale à plusieurs degrés.**

Conformément à la méthodologie FACT, le cabinet sélectionnera successivement : (i) des pôles de marché (market hub), (ii) des marchés (marketplaces) au sein de chaque pôle et (iii) des points de vente (grossistes/distributeurs, supermarchés, petites boutiques, kiosques et étals) au sein de chaque marché. Les pôles de marché sont des agglomérations situées le long des principales routes d'approvisionnement nationales pour l'huile, le sel et la farine de blé fortifiés, sélectionnées sur la base de la population, de la géographie, du volume des échanges, des circuits d'approvisionnement et du réseau routier afin de refléter la diversité des chaînes d'approvisionnement et des modes de consommation. À titre indicatif, la proposition devra prévoir environ **100 points de vente par pôle de marché**. Le nombre de pôles sera convenu avec GAIN ; le cabinet devra proposer une hypothèse argumentée dans son offre technique et financière, avec justification et critères de sélection documentés.
 - **Enquête auprès des ménages — échantillonnage probabiliste stratifié à plusieurs degrés.**

L'échantillon devra être représentatif au niveau national. La population cible est constituée des ménages comprenant au moins une femme en âge de procréer (15–49 ans). La proposition devra préciser le schéma de stratification, l'unité primaire d'échantillonnage et le cadre d'échantillonnage (source, actualité et modalités d'accès), ainsi que la sélection des ménages au second stade — soit (a) à partir d'une liste de ménages existante, récente et exhaustive, dont la source et la procédure d'obtention devront être précisées, soit (b) via un recensement des ménages dans chaque unité primaire sélectionnée préalablement aux entretiens. Les méthodes non probabilistes telles que la marche aléatoire ne sont pas acceptables. À titre indicatif, environ **610 interviews complétées** ont été utilisées dans des études comparables ; le cabinet devra proposer et justifier

sa propre taille d'échantillon en fonction de la précision requise, des effets de plan, de l'éligibilité et du taux de non-réponse.

3. **Autorisations de recherche et considérations éthiques.** Le cabinet sera responsable de la soumission du protocole de recherche aux autorités nationales compétentes et aux comités d'éthique au Bénin, ainsi que de l'obtention de toutes les autorisations nécessaires à la mise en œuvre légale du travail de terrain, y compris les procédures de consentement éclairé, les exigences de protection des données et les autorisations nécessaires pour collecter des données dans les marchés.
4. **L'adaptation méthodologique du FACT au contexte béninois.** Les instruments de collecte seront fournis par GAIN, déjà programmés sur les plateformes appropriées, ainsi qu'une première traduction en français. Pour la planification budgétaire, le questionnaire ménage est estimé à 1h–1h15 et l'étude du marché à 20 minutes par point de vente. Le cabinet n'est pas tenu de concevoir ni programmer les questionnaires, mais devra :
 - fournir les éléments contextuels nécessaires à l'adaptation des outils au Bénin (produits alimentaires typiques, unités de mesure, formats de conditionnement, options de réponse localisées, listes de marques et tailles, typologies de marchés) ;
 - revoir et finaliser la version française des outils et, le cas échéant, assurer la traduction et la vérification dans les langues locales pertinentes, en garantissant la précision linguistique, l'adéquation culturelle et l'équivalence de sens.
5. **Mobilisation des plateformes de collecte de données.**

Pour l'étude du marché, GAIN fournira une application mobile fonctionnant sur Android. Le cabinet déploiera cette application sur des appareils conformes aux spécifications minimales (Android version 11+, 6 Go de RAM minimum, 1 Go de stockage disponible, appareil photo performant, écran tactile fonctionnel).

Pour l'enquête ménages, la collecte sera réalisée avec Survey Solutions. GAIN fournira la configuration, et le cabinet installera l'application sur des appareils compatibles et dotés de GPS.

Le cabinet est responsable de l'acquisition ou de la location des équipements nécessaires, ainsi que de la connectivité. Il n'est pas attendu qu'il modifie les questionnaires.
6. **Recrutement, préparation logistique.** Le cabinet recrutera, contractualisera et encadrera l'ensemble du personnel de terrain (enquêteurs, superviseurs, chauffeurs, etc.) et prendra en charge toute la mise en place opérationnelle : plan de travail de terrain, calendrier de déploiement, transport, hébergement, communications et équipements de terrain.
7. **Pré-test.** Le pré-test sera suivi par GAIN et combinera 2 à 3 jours de revue en salle des outils, de la méthodologie et des procédures de terrain avec 2 à 3 jours de tests dans des conditions réelles de terrain. Les tests sur le terrain devront être réalisés dans des contextes représentatifs des conditions typiques d'enquête (mélange urbain/rural, profils des ménages, types de marchés), tout en restant facilement accessibles sur le plan logistique. Le cabinet documentera les résultats, proposera des ajustements aux outils et aux procédures, et les présentera à GAIN pour validation avant le déploiement. Le pré-test devra être suivi par l'équipe principale d'enquête du cabinet, les personnes responsables de la formation, de la mise en œuvre et de l'analyse, ainsi que 2 à 3

enquêteurs/superviseurs expérimentés. Lors du pré-test, GAIN fournira au cabinet une introduction aux principales fonctionnalités des plateformes de collecte de données.

8. **Formation du personnel de terrain.** La formation sera assurée par le cabinet et durera au minimum cinq (5) jours pour le questionnaire ménage et deux à trois (2–3) jours pour l'étude du marché, y compris des exercices pratiques sur le terrain. Le cabinet devra inviter au moins 10% de stagiaires en plus que le nombre d'enquêteurs requis, avec des tests écrits réguliers et une sélection finale à l'issue de la formation, fondée sur une évaluation objective de la compréhension des tâches et des outils par les stagiaires. GAIN se réserve le droit de refuser le déploiement de tout agent de terrain qui, à l'issue de la formation, ne serait pas jugé capable d'exécuter les tâches requises. Le cabinet devra proposer un plan de travail de terrain provisoire dans son offre.
9. **Mise en œuvre du terrain et assurance qualité.** Le cabinet assurera l'ensemble de la collecte des données pour les deux composantes, y compris la supervision sur le terrain et le suivi continu de la qualité. Les procédures d'assurance qualité devront être décrites dans la proposition. Un plan détaillé d'assurance et de contrôle qualité devra être soumis dans le cadre de la note méthodologique (Tâche 1), couvrant les rôles et responsabilités, les indicateurs suivis, les procédures d'escalade et la fréquence de reporting à GAIN. Le cabinet répondra rapidement aux demandes de suivi, aux questions et aux demandes d'actions correctives de GAIN tout au long du travail de terrain.
10. **L'analyse des données.** L'analyse statistique des données collectées sera soutenue par GAIN.
11. **Rédaction et soumission des rapports.** Le cabinet contribuera à l'introduction, à la méthodologie, à la description de la mise en œuvre, ainsi qu'aux conclusions et recommandations du rapport provisoire sur la disponibilité, la couverture, la consommation et la contribution nutritionnelle des aliments fortifiés au Bénin (en français avec un résumé en anglais) intégrant les résultats de l'évaluation de la qualité et de la conformité de la fortification des aliments (Phase 1), ainsi que ceux des données issues du marché et des enquêtes ménages. Le cabinet répondra à toutes les séries de commentaires de GAIN jusqu'à validation finale des rapports.
12. **Facilitation de l'atelier de restitution des résultats.** Le cabinet facilitera un atelier visant à diffuser les résultats de l'étude auprès de GAIN, des autorités gouvernementales et des partenaires. Le cabinet devra inclure dans son budget seulement le temps de ses facilitateurs (préparation, animation, rédaction du compte rendu).

3.3. LIVRABLES

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, le cabinet sélectionné est censé achever et soumettre les livrables ci-dessous. La mission est prévue pour une durée maximale de **cinq (05) mois** et le cabinet pourra ajuster les livrables pour rester dans ce délai. Un calendrier détaillé et des modalités de paiement seront convenus avec le cabinet avant la signature du contrat.

Produits livrables (en supposant que le contrat soit signé au plus tard le 10 août 2026)	Date limite (calendrier indicatif)
Note méthodologique de démarrage comprenant un calendrier détaillé de toutes les activités, le plan de recrutement et de sélection du personnel de terrain, le plan de pré-test et de formation, un plan provisoire de travail sur le terrain ainsi qu'un plan d'assurance qualité pour la collecte et un calendrier détaillé de toutes les activités, et un plan de réduction des risques.	3 août 2026

Protocole méthodologique pour la conduite de l'étude et plan d'échantillonnage	7 August 2026
Obtention du visa statistique ainsi que de toute autre autorisation administrative, institutionnelle ou éthique	28 septembre 2026
Rapport de formation des enquêteurs	16 Octobre 2026
Rapport de pré-test et validation des outils de collecte de données	23 novembre 2026
Collecte des données au niveau des marchés et des ménages	13 novembre 2026
Ensemble de données nettoyées disponibles	27 décembre 2026
Rapport sur la disponibilité et la consommation des aliments fortifiés au Bénin	4 décembre 2026
Rapport de l'atelier de partage des résultats	18 décembre 2026

Tous les éléments livrables doivent être présentés en français et résumés en anglais.

3.4. QUALIFICATIONS

GAIN invite les cabinets disposant de l'expérience et des compétences suivantes à répondre au présent appel à propositions.

- 1) Capacité avérée à conduire des enquêtes quantitatives, études de marché, évaluations de couverture ou recherches appliquées en nutrition ou systèmes alimentaires ;
- 2) Bonne connaissance de l'environnement de la fortification alimentaire au Bénin, y compris les enjeux réglementaires et institutionnels ;
- 3) Capacité démontrée à proposer une approche méthodologique rigoureuse et un délai réaliste d'exécution de la mission ;
- 4) Capacité à collaborer et travailler avec les structures gouvernementales, les partenaires techniques et les équipes de terrain ;
Excellentes capacités d'analyse, de rédaction et de communication orale en français ; une bonne maîtrise de l'anglais constitue un atout.

Le cabinet chargé de la réalisation de cette étude devra être un cabinet de droit béninois, légalement enregistré, basé et opérant au Bénin, avec une expérience avérée dans la conduite d'études d'envergure nationale, d'enquêtes et d'analyses dans les domaines de la nutrition, de la sécurité sanitaire des aliments, de la santé publique ou des systèmes alimentaires.

Le cabinet devra satisfaire aux qualifications minimales suivantes :

- a) Disposer d'une existence légale et administrative conforme à la réglementation béninoise, et les documents administratifs requis (registre de commerce, IFU, attestation fiscale, etc.) ;
- b) Justifier d'au moins cinq (05) années d'expérience dans la réalisation d'études, d'enquêtes nationales ou d'évaluations impliquant la collecte et l'analyse de données quantitatives ;
- c) Avoir une expérience démontrée dans les domaines de la nutrition, de la fortification alimentaire, de la sécurité sanitaire des aliments, de la santé publique ou des systèmes alimentaires ;
- d) Disposer d'une bonne connaissance du contexte béninois, notamment des circuits de commercialisation des produits alimentaires, des réalités communautaires et des mécanismes institutionnels de collecte de données ;
- e) Avoir conduit au moins deux (02) missions similaires portant sur des enquêtes auprès des ménages ; des études de marché ; des évaluations nutritionnelles ou de programmes ; ou des études utilisant des méthodologies standardisées de type SMART, FACT, DHS, MICS ou similaires ;
- f) Disposer de capacités opérationnelles suffisantes pour conduire une étude d'envergure nationale, incluant : la mobilisation d'équipes de terrain ; la supervision de la collecte ; la gestion logistique ; le contrôle qualité des données ; et le traitement statistique des données ;
- g) Disposer d'une équipe pluridisciplinaire qualifiée, comprenant au minimum :

- un chef de mission/coordonnateur d'étude ;
 - un statisticien, expert en collecte et gestion des données ;
 - un spécialiste en nutrition/fortification alimentaire ;
- h) Avoir une expérience démontrée de la collecte de données CAPI (Computer-Assisted Personal Interviewing), de préférence avec Survey Solutions, y compris l'utilisation des fonctionnalités Supervisor, Headquarter et Designer.
- i) Disposer de références vérifiables attestant de la bonne exécution de missions similaires réalisées préférablement au Bénin ou dans la sous-région.
- j) Démontrer de solides capacités de rédaction des rapports, interprétation et de présentation des résultats, en français (Anglais serait un atout), avec aptitude à produire des rapports techniques de qualité conformes aux standards internationaux.

II. INSTRUCTIONS POUR RÉPONDRE

La présente section traite du processus à suivre pour répondre à cet appel d'offres. Les soumissionnaires sont encouragés à prendre connaissance de ce document avant de compléter leurs réponses.

1. CONTACT

Veuillez adresser toutes les demandes de renseignements et autres communications à cotationbenin@gainhealth.org avec sujet « **L'enquête FACT** ». Les réponses ne seront pas confidentielles, sauf dans les cas où des informations exclusives sont impliquées.

2. BUDGET

Cette procédure d'appel à propositions est concurrentielle et le budget final sera déterminé en conséquence. Le budget convenu comprendra toutes les dépenses et toutes les taxes/la TVA et les coûts indirects. Le paiement est soumis à l'approbation du chef d'équipe du projet de GAIN et sera effectué par tranches liées aux résultats attendus (dans la mesure du possible), comme stipulé dans le contrat de conseil final.

Les soumissionnaires sont tenus de fournir à GAIN une proposition détaillée de l'ensemble des frais. Le montant final du budget devra être approuvé par l'organisation avant le début du projet.

Note : Le cabinet peut être amené à organiser des ateliers pour ce travail. Il peut donc y avoir des coûts d'activité supplémentaires associés à la mission qui seront financés par GAIN. Pour les besoins de la proposition, les soumissionnaires à cet appel à propositions ne doivent pas inclure ces coûts dans leur budget estimatif.

3. NOTES SUR LES SOUMISSIONS

Les soumissionnaires ne doivent pas inclure dans leur offre d'informations supplémentaires qui n'ont pas été spécifiquement demandées dans la demande de propositions (RFP), telles que, par exemple, des documents commerciaux, etc.

Aucune proposition ne peut être modifiée après la date limite de soumission.

GAIN peut demander des informations complémentaires aux soumissionnaires afin de faciliter l'évaluation des propositions.

Les soumissionnaires sont autorisés à utiliser des outils d'**intelligence artificielle (IA)** dans l'élaboration de leurs propositions. Nous reconnaissons que ces outils peuvent améliorer l'efficacité et la qualité lorsqu'ils sont utilisés de manière responsable.

Toute utilisation de l'IA doit être indiquée dans une brève déclaration précisant : (1) les parties de la proposition où l'IA a été utilisée, (2) la manière dont elle a été utilisée (par exemple : rédaction, révision, synthèse) et (3) les raisons de son utilisation dans ce contexte.

L'utilisation de l'IA n'aura pas d'impact négatif sur l'évaluation. Toutefois, l'absence de déclaration d'une utilisation connue de l'IA pourrait affecter l'éligibilité de la proposition. L'ensemble du contenu soumis reste sous la pleine responsabilité du soumissionnaire.

4. FORMAT DE LA PROPOSITION

Le dossier de soumission doit comporter trois parties comme suit :

Pièces administratives

- IFU
- Registre de commerce,
- Attestations fiscales
- Copie RIB

Proposition Technique :

- Compréhension de la mission, commentaires, résultats attendus, description de la démarche méthodologique, planification de la mission, etc.
- Curriculum Vitae des experts associés (maximum 2 pages par expert) faisant ressortir les missions similaires ;
- Fournir au moins 02 attestations de bonne fin d'exécution de missions similaires.

Présentation des références et de la preuve de l'expérience du soumissionnaire (au moins 2 attestations de bonne fin d'exécution pour des missions similaires du cabinet/agence de recherche qu'il faut différencier du CV et attestations du personnel dédié à la mission) selon le modèle du tableau suivant :

N°	Nom de la structure référence	Personne contact	Adresse de la personne contact : tel et Email	Intitulé du marché	Montant	Année d'exécution
1						
2						
3						

Attentes à l'égard du soumissionnaire :

Le cabinet retenu devra :

- i. Travailler en étroite collaboration avec les représentants des partenaires de GAIN et des structures gouvernementales telles que l'ABSSA, les DDAEP, l'ANAN, le MAEP....
- ii. Rencontrer les représentants de GAIN, des structures gouvernementales au cours du projet ainsi qu'à la demande du GAIN.
- iii. Soumettre les produits livrables et les rapports conformément au calendrier convenu dans le plan de travail révisé.

Proposition Financière :

L'offre financière devra indiquer le budget prévisionnel de la mission.

Le cabinet proposera un budget détaillé de la mise en œuvre de sa proposition technique. Le budget comprendra les honoraires en homme/jour de travail, les frais connexes (transport et autres).

5. SOUMISSION

Les originaux doivent être soumis comme suit :

Une copie électronique contenant les documents, de préférence en format PDF, ainsi que toutes les informations requises, y compris la proposition financière, doivent parvenir à GAIN à cotationbenin@gainhealth.org avec sujet « **L'enquête FACT** ».

6. DATE LIMITE ET DUREE

Le dossier de soumission sera envoyé par mail à l'adresse e-mail ci-dessus énuméré de GAIN **au plus tard le mercredi 1^{er} juillet 2026 à 23h59, heure de Cotonou.**

7. INACCEPTABLE

Les propositions suivantes ne seront automatiquement ni prises en compte ni acceptées :

Les propositions reçues après la date limite de l'appel d'offres au bureau récepteur désigné.

Propositions reçues par fax.

Propositions incomplètes.

Propositions qui ne sont pas signées.

8. RÉVISIONS

Les propositions peuvent être révisées par courrier électronique et confirmées sur papier, à condition que ces révisions soient reçues avant la date limite.

9. ACCEPTATION

GAIN n'acceptera pas nécessairement le coût le plus bas ou l'une des propositions soumises. Par conséquent, les critères d'admissibilité, les critères d'évaluation et les exigences obligatoires prévalent. Il sera aussi important de retenir que les offres reçues dans cet appel seront considérées de toutes taxes.

10. ACHÈVEMENT

Les propositions soumises en version électronique doivent être signées par le responsable du cabinet.

En cas d'erreur dans le calcul des coûts globaux, les coûts unitaires prévaudront.

Il est de la responsabilité du demandeur de comprendre les exigences et les instructions spécifiées par GAIN. Dans le cas où des éclaircissements sont nécessaires, il est conseillé aux candidats de contacter la personne responsable de GAIN en vertu de la section II. point 1., avant de présenter leurs observations.

Bien que GAIN ait déployé des efforts considérables pour assurer une représentation exacte dans la présente demande de propositions, l'information contenue dans la présente demande de propositions n'est fournie qu'à titre indicatif. L'exactitude de ces informations n'est pas garantie par GAIN. Rien dans la présente demande de proposition n'a pour but de dispenser les candidats de se forger leurs propres opinions et conclusions à l'égard des questions abordées.

En répondant à la présente demande de proposition, le demandeur confirme qu'il comprend que le non-respect de l'une ou l'autre des conditions de la demande de proposition peut entraîner la disqualification de sa demande.

11. DROIT DE REFUS

GAIN se réserve le droit de rejeter tout ou partie des soumissions ou d'annuler ou de retirer cet appel d'offres pour quelque raison que ce soit et à sa seule discrétion sans encourir de coûts ou de responsabilité pour les coûts ou les dommages encourus par tout candidat, y compris, sans s'y limiter, les dépenses engagées dans la préparation de la soumission. Le demandeur reconnaît et accepte que GAIN n'indemniser pas le demandeur pour les coûts, dépenses, paiements ou dommages directement ou indirectement liés à la préparation de la soumission.

12. RÉFÉRENCES

GAIN se réserve le droit, avant d'attribuer la proposition, d'exiger du candidat qu'il soumette les preuves de qualifications qu'il juge nécessaires, et examinera les preuves concernant les qualifications et les capacités financières, techniques et autres du candidat.

13. DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS

Après l'attribution de la proposition et sur demande écrite à GAIN, seuls les renseignements suivants seront divulgués :

Nom du cabinet.

III. MODALITÉS DE CET APPEL D'OFFRES

1. AVIS D'APPEL D'OFFRES NON CONTRAIGNANT

GAIN se réserve le droit de rejeter toutes les offres reçues en réponse à cette demande de proposition et n'est en aucun cas tenu d'accepter toute proposition. GAIN se réserve en outre le droit de négocier le contenu des propositions des soumissionnaires retenus, ainsi que la possibilité d'accepter des éléments partiels d'une proposition si cela est jugé approprié.

2. CONFIDENTIALITÉ

Tous les renseignements fournis dans le cadre de cette sollicitation sont considérés comme confidentiels. Dans le cas où des informations seraient divulguées de manière inappropriée, GAIN cherchera à obtenir les recours appropriés, dans la mesure où cela est autorisé. Les propositions, les discussions et tous les renseignements reçus en réponse à cette demande de proposition demeureront strictement confidentiels.

3. DROIT À DES NÉGOCIATIONS FINALES SUR LA PROPOSITION

GAIN se réserve le droit de négocier les coûts finaux et l'étendue finale des travaux de la proposition. GAIN se réserve le droit de limiter ou d'inclure des tiers à la seule et entière discrétion de GAIN dans de telles négociations.

4. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les propositions seront examinées par l'équipe de sélection. Vous trouverez ci-dessous une liste des critères importants en fonction desquels les propositions seront évaluées. Cette liste n'est pas exhaustive et n'est pas exhaustive à 100 % et vise à améliorer la capacité des soumissionnaires à répondre de manière substantielle.

Les candidats sont tenus de soumettre les informations suivantes, conformément aux lignes directrices données dans cette section :

- a) Compréhension de l'étendue des travaux, des objectifs et des livrables de la mission, tels qu'ils sont décrits à la section I.
- b) Preuve d'expérience des missions similaires.
- c) Les approches créatives et méthodologiques.
- d) Exhaustivité du plan de travail et caractère raisonnable de l'échéancier proposé :
- e) La proposition doit comprendre un plan de travail réalisable pour assurer la réussite des livrables.
- f) Le plan de travail détaille la façon dont les activités seront coordonnées.
- g) Budget détaillé et rapport coût-efficacité de l'approche proposée :
- h) La proposition doit identifier les défis possibles et inclure des approches créatives pour les résoudre.
- i) Une offre de services dûment complétée.

GAIN se réserve le droit de contacter les personnes et le(s) sous-traitant(s) afin de vérifier les informations fournies dans le cadre de la proposition.

5. PROCESSUS D'EXAMEN

Le processus d'examen comprendra un comité d'examen dont les participants seront sélectionnés par GAIN.

6. LIMITATIONS VIS-À-VIS DES TIERS

GAIN ne représente pas, ne garantit pas et n'agit pas en tant qu'agent d'un tiers à la suite de cette sollicitation. Cette sollicitation n'autorise aucun tiers à lier ou à commettre GAIN de quelque manière que ce soit sans le consentement écrit exprès de GAIN.

7. COMMUNICATION

Toutes les communications concernant cette sollicitation doivent être adressées aux parties concernées de GAIN. Le fait de communiquer avec des tiers participant à la demande de proposition, avec le comité d'examen ou avec toute autre partie peut être considéré comme un conflit d'intérêts et entraîner la disqualification de la proposition.

8. RÉCEPTION DÉFINITIVE

L'attribution d'une proposition n'implique pas l'acceptation de ses termes et conditions. GAIN se réserve le droit de négocier les termes et conditions définitifs, y compris les coûts et l'étendue des travaux, lors de la négociation du contrat final à convenir entre GAIN et le soumissionnaire.

9. PÉRIODE DE VALIDITÉ

L'offre de services restera valable pendant une période de 60 jours après la date de clôture de la proposition. Dans l'éventualité d'une attribution, le candidat retenu devra conclure un contrat soumis aux conditions générales de GAIN.

10. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Sous réserve des termes du contrat à conclure entre GAIN et le demandeur, la propriété intellectuelle liée à l'étendue des travaux du contrat, y compris les informations techniques, le savoir-faire, les procédés, les droits d'auteur, les modèles, les dessins, le code source et les spécifications développés par le demandeur dans le cadre de l'exécution du contrat, est entièrement dévolue à GAIN.

11. PORTÉE DU CHANGEMENT

Une fois le contrat signé, aucune augmentation de la responsabilité de GAIN ou des honoraires à payer par GAIN pour les services résultant d'un changement, d'une modification ou d'une interprétation des documents ne sera autorisée ou payée au demandeur, sauf si ce changement, cette modification ou cette interprétation a reçu l'accord écrit préalable exprès de GAIN.

IV. OFFRE DE SERVICES

Offre soumise par :

(Écrivez ou tapez la dénomination sociale et l'adresse de l'entreprise)

Je (Nous) soussigné(e) offre par la présente à GAIN, de fournir toute l'expertise, la supervision, le matériel et autres choses nécessaires pour mener à bien, à l'entière satisfaction du Directeur exécutif ou de son représentant autorisé, les travaux tels que décrits dans l'Appel d'offres selon les termes et conditions de GAIN aux prix suivants :

Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.

Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.

Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.

Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.

J'accepte (Nous) que l'Offre de Services restera valable pendant une période de soixante (60) jours calendaires après la date de sa réception par GAIN.

Je (Nous) soumetts par la présente ce qui suit :

- (a) Une proposition pour entreprendre les travaux, conformément aux exigences spécifiées par GAIN.
- (b) Une offre de services dûment complétée, sous réserve des termes des présentes.

LES OFFRES QUI NE CONTIENNENT PAS LA DOCUMENTATION MENTIONNÉE CI-DESSUS OU QUI S'ÉCARTENT DU FORMAT D'ÉTABLISSEMENT DES COÛTS PRESCRIT PEUVENT ÊTRE CONSIDÉRÉES COMME INCOMPLÈTES ET NON CONFORMES.

Date de ce jour de Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte. Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.

_____ Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.

Signature (demandeur)

_____ Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.

Signature (demandeur)